

## **BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Séance du **08-06-2026**

Le huit juin deux mille vingt six à seize heures trente, le Bureau Communautaire s'est réuni à la Communauté de Communes des Deux Rives, 2 avenue du Général Vidalot 82400 VALENCE D'AGEN, à la suite de la convocation adressée le 2 juin deux mille vingt six.

**Nombre de membres en exercice : 14.**

**14 PRESENTS :** Jean-Michel BAYLET, Olivier RENAUD, Pascal BENOIT, Bruno DOUSSON, Eric DELFARIEL, Francine LAROUSSINIE, Guy MERIEL, Stéphan RATTO, Stéphane REBEL, Marie-Bernard MAERTEN, Jean-Yves JULIEN, Maryline BUSCAIL, Christophe BOISSEAU, Patrick LARROSE.

**ABSENT EXCUSE :** /

**POUVOIR DE VOTE :** /

**Nombre de Vice-Présidents : 14**

**Vice-Présidents en exercice : 14**

**Nombre de Vice-Présidents présents : 14**

**Quorum : 8**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à **17 h 30**.

Mr Guy MERIEL est désigné comme secrétaire de séance.

\*\*\*

**2026BC1-1-2-21****OBJET : 2026T05 TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN REGROUPEMENT  
PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL À SAINT-PAUL D'ESPIS  
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ DE TRAVAUX**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation, dont la date de remise des offres était fixée au 29 avril 2026 à 12h00, pour la construction d'un regroupement pédagogique intercommunal à Saint-Paul d'Espis.

Les marchés sont passés par voie de procédure adaptée, et soumis aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-11° du Code de la commande publique.

La Commission des plis s'est tenue le 27 mai 2026 pour le jugement des offres.

**LOT 1 : FONDATIONS GROS-OEUVRE**

4 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

| Entreprise                | Code postal - Ville       |
|---------------------------|---------------------------|
| PONS BATIMENT             | 82100 CASTELSARRASIN      |
| ETC                       | 82200 MOISSAC             |
| SARL BTP USTULIN PHILIPPE | 47260 CASTELMORON SUR LOT |
| SARL ANTONIOLI ET FILS    | 47450 COLAYRAC SAINT-CIRQ |

Au vu du tableau d'ouverture des plis, les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

| Critères                                                                                                                                        | Pondération |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1-Prix                                                                                                                                          | 50.0 %      |
| 2-Valeur technique                                                                                                                              | 50.0 %      |
| 1.Moyens humains affectés au marché                                                                                                             | / 6 points  |
| 2.Moyens matériels affectés au marché                                                                                                           | / 4 points  |
| 3.Modalités d'exécution du marché (proposition technique de l'entreprise, organisation et planning détaillé proposé)                            | / 18 points |
| 4.Caractéristiques des produits proposés au regard des fiches techniques                                                                        | / 8 points  |
| 5.Moyens et mesures prévus pour assurer la santé et la sécurité du chantier (EPI, référent dédié à la sécurité sur le chantier...)              | / 4 points  |
| 6.Mesures prises visant à la protection de l'environnement ainsi qu'à la réduction des nuisances d'activités (bruits, poussières, déchets, etc) | / 6 points  |
| 7.Suivi du parfait achèvement (méthodologie prévue pour le suivi des désordres)                                                                 | / 4 points  |

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SARL BSA est économiquement avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin. L'estimation réalisée par le maître d'œuvre a été réalisée plusieurs mois avant la consultation, de sorte que les prix relatifs à la fabrication de matériaux ferreux ainsi qu'aux autres frais annexes ont été largement sous-évalués.

La Commission des plis propose aux membres du Bureau Communautaire le classement suivant :

| Estimation : 38 843,00 € HT |                                   |              |
|-----------------------------|-----------------------------------|--------------|
| Classement                  | Nom ou raison sociale du candidat | Montant H.T. |
| 1                           | SARL BSA                          | 79 174,67 €  |
| 2                           | SUD OUEST MONTAGE                 | 167 107,66 € |

LOT 3 : MURS/OSSATURE BOIS/CHARPENTE BOIS

4 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

| Entreprise        | Code postal - Ville      |
|-------------------|--------------------------|
| AR CONSTRUCTION   | 47110 ALLEZ ET CAZENEUVE |
| SARL CABIROL      | 47240 BON ENCONTRE       |
| SAS BATIRPO 82    | 82350 ALBIAS             |
| ECO & AVENIR BOIS | 31390 CARBONNE           |

Au vu du tableau d'ouverture des plis, les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

| Critères                                                                                                                           | Pondération |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1-Prix                                                                                                                             | 50.0 %      |
| 2-Valeur technique                                                                                                                 | 50.0 %      |
| 1.Moyens humains affectés au marché                                                                                                | / 6 points  |
| 2.Moyens matériels affectés au marché                                                                                              | / 4 points  |
| 3.Modalités d'exécution du marché (proposition technique de l'entreprise, organisation et planning détaillé proposé)               | / 18 points |
| 4.Caractéristiques des produits proposés au regard des fiches techniques                                                           | / 8 points  |
| 5.Moyens et mesures prévus pour assurer la santé et la sécurité du chantier (EPI, référent dédié à la sécurité sur le chantier...) | / 4 points  |

|                                                                                                                                                 |             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 3.Modalités d'exécution du marché (proposition technique de l'entreprise, organisation et planning détaillé proposé)                            | / 18 points |
| 4.Caractéristiques des produits proposés au regard des fiches techniques                                                                        | / 8 points  |
| 5.Moyens et mesures prévus pour assurer la santé et la sécurité du chantier (EPI, référent dédié à la sécurité sur le chantier...)              | / 4 points  |
| 6.Mesures prises visant à la protection de l'environnement ainsi qu'à la réduction des nuisances d'activités (bruits, poussières, déchets, etc) | / 6 points  |
| 7.Suivi du parfait achèvement (méthodologie prévue pour le suivi des désordres)                                                                 | / 4 points  |

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SARL PROCIBA est économiquement avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des plis propose aux membres du Bureau Communautaire le classement suivant :

| Estimation : 39 362,00 € HT |                                   |                                             |
|-----------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------------|
| Classement                  | Nom ou raison sociale du candidat | Montant H.T.                                |
| 1                           | SARL PROCIBA                      | 30 130,95 €                                 |
| 2                           | EUROTIP SAS                       | 37 500,00 €                                 |
| 3                           | EURL CEIM ETANCHEITE              | 57 059,75 €                                 |
| 4                           | MGB ENVELOPPE                     | 45 058,33 €                                 |
| 5                           | COFELA                            | 45 869,33 €                                 |
| /                           | SARL DUROVRAY ETANCHEITE          | OFFRE IRRÉGULIÈRE<br>Isolants non conformes |

LOT 5 : MENUISERIE ALU

7 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

| Entreprise          | Code postal - Ville      |
|---------------------|--------------------------|
| TGM                 | 82000 MONTAUBAN          |
| SARL ARRIBOT AROM   | 47310 BRAX               |
| MENUISERIE RIEU     | 32390 MONTESTRUC         |
| ALU CRÉATIONS       | 82200 MOISSAC            |
| SAS SMLG/SML INVEST | 47300 VILLENEUVE SUR LOT |
| SARL BSA            | 82200 MOISSAC            |
| VERRE ALU 82 SAS    | 82200 MOISSAC            |

## LOT 6 : SERRURERIE

6 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

| Entreprise                                        | Code postal - Ville |
|---------------------------------------------------|---------------------|
| METAL LIFT 82                                     | 82000 MONTAUBAN     |
| SARL ARRIBOT AROM                                 | 47310 BRAX          |
| SOFERMO - SOCIETE DE FERRONNERIE<br>MONTALBANAISE | 82000 MONTAUBAN     |
| ALU CRÉATIONS                                     | 82200 MOISSAC       |
| STYLMETAL                                         | 31150 GRATENTOUR    |
| SARL BSA                                          | 82200 MOISSAC       |

Au vu du tableau d'ouverture des plis, les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

| Critères                                                                                                                                        | Pondération |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1-Prix                                                                                                                                          | 50.0 %      |
| 2-Valeur technique                                                                                                                              | 50.0 %      |
| 1.Moyens humains affectés au marché                                                                                                             | / 6 points  |
| 2.Moyens matériels affectés au marché                                                                                                           | / 4 points  |
| 3.Modalités d'exécution du marché (proposition technique de l'entreprise, organisation et planning détaillé proposé)                            | / 18 points |
| 4.Caractéristiques des produits proposés au regard des fiches techniques                                                                        | / 8 points  |
| 5.Moyens et mesures prévus pour assurer la santé et la sécurité du chantier (EPI, référent dédié à la sécurité sur le chantier...)              | / 4 points  |
| 6.Mesures prises visant à la protection de l'environnement ainsi qu'à la réduction des nuisances d'activités (bruits, poussières, déchets, etc) | / 6 points  |
| 7.Suivi du parfait achèvement (méthodologie prévue pour le suivi des désordres)                                                                 | / 4 points  |

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SARL BSA est économiquement avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des plis propose aux membres du Bureau Communautaire le classement suivant :

|                                                                                 |            |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 7.Suivi du parfait achèvement (méthodologie prévue pour le suivi des désordres) | / 4 points |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------|

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SOGYPSE est économiquement avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des plis propose aux membres du Bureau Communautaire le classement suivant :

| Estimation : 51 378,00 € HT |                                                                     |              |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------|
| Classement                  | Nom ou raison sociale du candidat                                   | Montant H.T. |
| 1                           | SOGYPSE                                                             | 40 780,99 €  |
| 2                           | SAS MOMMAYOU                                                        | 52 083,43 €  |
| 3                           | DESCOULS JEAN-JACQUES                                               | 50 320,47 €  |
| 4                           | ENTREPRISE MORETTI                                                  | 54 946,92 €  |
| 5                           | SARL RC 82                                                          | 49 060,85 €  |
| 6                           | SAS LAGARRIGUE – OFFRE IRRÉGULIÈRE<br>(PAS D'ATTESTATION DE VISITE) |              |

#### LOT 8 : MENUISERIE BOIS

4 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

| Entreprise                     | Code postal - Ville |
|--------------------------------|---------------------|
| EURL LESTIEUX                  | 47220 ASTAFFORT     |
| Créations Menuiseries Bois CMB | 82000 MONTAUBAN     |
| BDF                            | 82000 MONTAUBAN     |
| SARL ATELIER ART ET BOIS       | 82200 MOISSAC       |

Au vu du tableau d'ouverture des plis, les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

| Critères                                                                                                             | Pondération |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1-Prix                                                                                                               | 50.0 %      |
| 2-Valeur technique                                                                                                   | 50.0 %      |
| 1.Moyens humains affectés au marché                                                                                  | / 6 points  |
| 2.Moyens matériels affectés au marché                                                                                | / 4 points  |
| 3.Modalités d'exécution du marché (proposition technique de l'entreprise, organisation et planning détaillé proposé) | / 18 points |

|                                                                                                                                                 |             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1.Moyens humains affectés au marché                                                                                                             | / 6 points  |
| 2.Moyens matériels affectés au marché                                                                                                           | / 4 points  |
| 3.Modalités d'exécution du marché (proposition technique de l'entreprise, organisation et planning détaillé proposé)                            | / 18 points |
| 4.Caractéristiques des produits proposés au regard des fiches techniques                                                                        | / 8 points  |
| 5.Moyens et mesures prévus pour assurer la santé et la sécurité du chantier (EPI, référent dédié à la sécurité sur le chantier...)              | / 4 points  |
| 6.Mesures prises visant à la protection de l'environnement ainsi qu'à la réduction des nuisances d'activités (bruits, poussières, déchets, etc) | / 6 points  |
| 7.Suivi du parfait achèvement (méthodologie prévue pour le suivi des désordres)                                                                 | / 4 points  |

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SARL AIDELEC comprenant une tranche ferme « Électricité » et une tranche optionnelle 001 « Remplacement à neuf de la climatisation de la nouvelle salle de classe et déplacement de la climatisation existante vers la nouvelle bibliothèque » est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des plis propose aux membres du Bureau Communautaire le classement suivant :

| Estimation : 50 766,00 € HT (TF) + 132,00 € HT (TO1) |                                   |                                                                                        |
|------------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Classement                                           | Nom ou raison sociale du candidat | Montant H.T.                                                                           |
| 1                                                    | SARL AIDELEC                      | 52 187,00 €<br>dont tranche ferme : 52 062,00 €<br>dont tranche optionnelle : 125,00 € |
| 2                                                    | EI JP FAUCHE                      | 59 883,59 €<br>dont tranche ferme : 59 679,41 €<br>dont tranche optionnelle : 204,18 € |
| 3                                                    | SAS ELECTROMONTAGE                | 55 704,21 €<br>dont tranche ferme : 55 566,51 €<br>dont tranche optionnelle : 137,70 € |
| 4                                                    | SARL FERRIERES-THERMELEC          | 60 780,93 €<br>dont tranche ferme : 60 678,33 €<br>dont tranche optionnelle : 102,60 € |

La Commission des plis propose aux membres du Bureau Communautaire le classement suivant :

| Estimation : 48 268,00 € HT (TF) + 12 418,00 € HT (TO1) |                                   |                                                                                          |
|---------------------------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Classement                                              | Nom ou raison sociale du candidat | Montant H.T.                                                                             |
| 1                                                       | SARL AIDLEC                       | 46 982,50 €<br>dont tranche ferme : 40 842,50 €<br>dont tranche optionnelle : 6 140,00 € |
| 2                                                       | HERVE THERMIQUE                   | 60 444,29 €<br>dont tranche ferme : 51 711,33 €<br>dont tranche optionnelle : 8 732,96 € |
| 3                                                       | SAS BOURRIE                       | 51 445,33 €<br>dont tranche ferme : 42 509,98 €<br>dont tranche optionnelle : 8 935,35 € |
| 4                                                       | AQUITAINE THERMIQUE CONFORT       | 52 745,23 €<br>dont tranche ferme : 46 429,95 €<br>dont tranche optionnelle : 6 315,28 € |
| 5                                                       | FURLAN ÉLECTRICITÉ                | 49 049,00 €<br>dont tranche ferme : 43 085,00 €<br>dont tranche optionnelle : 5 964,00 € |

LOT 11 : SOLS SOUPLES/CHAPE/ISOLATION SOL

2 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

| Entreprise             | Code postal - Ville |
|------------------------|---------------------|
| JOFFRE ENTREPRISE      | 82110 LAUZERTE      |
| ENTREPRISE YOANN DUPIN | 47000 AGEN          |

Au vu du tableau d'ouverture des plis, les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

| Critères                                                                                                             | Pondération |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1-Prix                                                                                                               | 50.0 %      |
| 2-Valeur technique                                                                                                   | 50.0 %      |
| 1.Moyens humains affectés au marché                                                                                  | / 6 points  |
| 2.Moyens matériels affectés au marché                                                                                | / 4 points  |
| 3.Modalités d'exécution du marché (proposition technique de l'entreprise, organisation et planning détaillé proposé) | / 18 points |

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

| Critères                                                                                                                                        | Pondération |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1-Prix                                                                                                                                          | 50.0 %      |
| 2-Valeur technique                                                                                                                              | 50.0 %      |
| 1.Moyens humains affectés au marché                                                                                                             | / 6 points  |
| 2.Moyens matériels affectés au marché                                                                                                           | / 4 points  |
| 3.Modalités d'exécution du marché (proposition technique de l'entreprise, organisation et planning détaillé proposé)                            | / 18 points |
| 4.Caractéristiques des produits proposés au regard des fiches techniques                                                                        | / 8 points  |
| 5.Moyens et mesures prévus pour assurer la santé et la sécurité du chantier (EPI, référent dédié à la sécurité sur le chantier...)              | / 4 points  |
| 6.Mesures prises visant à la protection de l'environnement ainsi qu'à la réduction des nuisances d'activités (bruits, poussières, déchets, etc) | / 6 points  |
| 7.Suivi du parfait achèvement (méthodologie prévue pour le suivi des désordres)                                                                 | / 4 points  |

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SARL ACTI RENOV est économiquement avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin. En effet, l'offre présente une méthodologie claire et adaptée et respecte le planning attendu.

La Commission des plis propose aux membres du Bureau Communautaire le classement suivant :

| Estimation : 10 683,00 € HT |                                            |              |
|-----------------------------|--------------------------------------------|--------------|
| Classement                  | Nom ou raison sociale du candidat          | Montant H.T. |
| 1                           | SARL ACTI RENOV                            | 9 907,76 €   |
| 2                           | SAS MURA NOVA                              | 8 397,19 €   |
| 3                           | SARL PEINTURE SUD OUEST                    | 9 459,00 €   |
| 4                           | BAYLET BERNARD<br>SAS LES PEINTRES AGENAIS | 11 144,34 €  |
| 5                           | SARL PINTO                                 | 10 144,94 €  |
| 6                           | RENOV MARCHI CDC                           | 19 232,73 €  |

|   |                                                             |             |
|---|-------------------------------------------------------------|-------------|
| 3 | ETNA FRANCE                                                 | 28 181,40 € |
| / | SAS MIDILEV - OFFRE IRRÉGULIÈRE<br>Mémoire technique absent |             |

## LOT 14 : VOIRIE/RÉSEAUX DIVERS/ESPACES VERTS

5 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

| Entreprise                              | Code postal - Ville |
|-----------------------------------------|---------------------|
| SARL BF                                 | 82000 MONTAUBAN     |
| SARL SAUVANET TP                        | 47330 CASTILLONNES  |
| SAINCRY Ets SOGEA Sud Ouest Hydraulique | 47480 PONT DU CASSE |
| SAS ESBTP                               | 47310 ESTILLAC      |
| ALPC                                    | 82000 MONTAUBAN     |

Au vu du tableau d'ouverture des plis, les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

| Critères                                                                                                                                        | Pondération |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1-Prix                                                                                                                                          | 50.0 %      |
| 2-Valeur technique                                                                                                                              | 50.0 %      |
| 1.Moyens humains affectés au marché                                                                                                             | / 6 points  |
| 2.Moyens matériels affectés au marché                                                                                                           | / 4 points  |
| 3.Modalités d'exécution du marché (proposition technique de l'entreprise, organisation et planning détaillé proposé)                            | / 18 points |
| 4.Caractéristiques des produits proposés au regard des fiches techniques                                                                        | / 8 points  |
| 5.Moyens et mesures prévus pour assurer la santé et la sécurité du chantier (EPI, référent dédié à la sécurité sur le chantier...)              | / 4 points  |
| 6.Mesures prises visant à la protection de l'environnement ainsi qu'à la réduction des nuisances d'activités (bruits, poussières, déchets, etc) | / 6 points  |
| 7.Suivi du parfait achèvement (méthodologie prévue pour le suivi des désordres)                                                                 | / 4 points  |

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat SAS ESBTP est économiquement avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

|                                                                                 |            |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------|
| 7.Suivi du parfait achèvement (méthodologie prévue pour le suivi des désordres) | / 4 points |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------|

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat PINON NETTOYAGE est économiquement avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des plis propose aux membres du Bureau Communautaire le classement suivant :

| Estimation : 3 324,00 € HT |                                   |              |
|----------------------------|-----------------------------------|--------------|
| Classement                 | Nom ou raison sociale du candidat | Montant H.T. |
| 1                          | PINON NETTOYAGE                   | 2 490,49 €   |
| 2                          | SARL LOUDA LOGISTIQUE             | 12 559,04 €  |
| 3                          | SAS VITIPRO                       | 5 075,00 €   |

En conséquence, le Président propose donc d'attribuer :

- **le lot 1 - Fondations gros œuvre** : au candidat PONS BATIMENT (82100 CASTELSARRASIN) pour un montant forfaitaire de 152 975,95 € HT ;
- **le lot 2 - Couverture** : au candidat SARL BSA (82200 MOISSAC) pour un montant forfaitaire de 79 174,67 € HT ;
- **le lot 3 - Murs/Ossature bois/Charpente bois** : au candidat ECO & AVENIR BOIS (31390 CARBONNE) pour un montant forfaitaire de 116 538,04 € HT ;
- **le lot 4 - Étanchéité** : au candidat SARL PROCIBA (47270 BON ENCONTRE) pour un montant forfaitaire de 30 130,95 € HT ;
- **le lot 5 - Menuiserie aluminium** : au candidat TGM (82000 MONTAUBAN) pour un montant forfaitaire de 36 811,00 € HT ;
- **le lot 6 - Serrurerie** : au candidat SARL BSA (82200 MOISSAC) pour un montant forfaitaire de 22 507,63 € HT ;
- **le lot 7 - Plâtrerie/Faux plafonds/Isolation** : au candidat SOGYPSE (82360 LAMAGISTERE) pour un montant forfaitaire de 40 780,99 € HT ;
- **le lot 8 - Menuiseries bois** : au candidat SARL ATELIER ART ET BOIS (82200 MOISSAC) pour un montant forfaitaire de 15 952,72 € HT ;
- **le lot 9 - Électricité** : au candidat SARL AIDLEC (82400 VALENCE D'AGEN) pour un montant forfaitaire de 52 187,00 € HT (incluant la tranche ferme « Électricité » et la tranche optionnelle 001 « Remplacement à neuf de la climatisation de la nouvelle salle de classe et déplacement de la climatisation existante vers la nouvelle bibliothèque ») ;

Les lots 19, 22 et 23 sont passés par voie de procédure adaptée, et soumis aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-11° du Code de la commande publique.

Le lot 24 est passé sans publicité ni mise en concurrence préalable conformément à l'article R.2122-8 du Code de la commande publique.

La Commission des plis s'est tenue le 27 mai 2026 pour le jugement des offres.

### LOT 19 : RÉALISATIONS GRAPHIQUES ET SIGNALÉTIQUES

4 entreprises ont déposé une offre, il s'agit de :

| Entreprise                | Code postal - Ville  |
|---------------------------|----------------------|
| SAS CAMELEON (Groupement) | 31200 TOULOUSE       |
| FRANCE SIGNALÉTIQUE       | 31750 ESCALQUENS     |
| ADZO SAS                  | 01700 NEYRON         |
| COPYTEL / RECTO VERSO     | 40000 MONT DE MARSAN |

Au vu du tableau d'ouverture des plis, les candidatures sont jugées recevables.

Les critères d'analyse des offres sont les suivants conformément au règlement de la consultation :

| Critères                                                                                | Pondération |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1-Valeur technique                                                                      | 60.0 %      |
| 1.1 Moyens humains affectés au chantier                                                 | 10 %        |
| 1.2 Organisation du chantier                                                            | 10 %        |
| 1.3 Matériaux et procédés d'exécution                                                   | 10 %        |
| 1.4 Planning travaux, optimisation des temps                                            | 10 %        |
| 1.5 Disposition pour la préservation de l'environnement                                 | 7 %         |
| 1.6 Cohérence et vraisemblance de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) | 7 %         |
| 1.7 Mesures spécifiques de sécurité                                                     | 6 %         |
| 2-Prix des prestations                                                                  | 40.0 %      |

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat FRANCE SIGNALÉTIQUE est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin. Notamment, l'entreprise répond parfaitement aux attentes en termes de moyens humains et matériels affectés au chantier mais aussi en ce qui concerne le planning fourni. Son offre, bien qu'établie en deçà de l'estimation, répond aux exigences du CCTP.

| Lot | Exigences minimales détaillées                                                                                                                                      |
|-----|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 22  | La variante devra présenter a minima les mêmes garanties techniques et économiques que l'offre de base : Soclage A3 - assiette murale standard pour 120 exemplaires |

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour la prestation supplémentaire éventuelle suivante :

| Lot | Libellé    | Description                                    |
|-----|------------|------------------------------------------------|
| 22  | Soclage A3 | Soclage A3 pour 50 assiettes murales standards |

Au vu du rapport d'analyse des offres (sans PSE), l'offre de base du candidat SARL VERSION BRONZE est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin. Notamment, l'entreprise répond parfaitement aux attentes en termes de présentation des moyens humains affectés au chantier. La méthodologie et les process sont également bien détaillés et précisés au regard des différents postes du marché, tout comme la démarche environnementale utilisée sur les produits employés.

Au vu du rapport d'analyse des offres (avec PSE), l'offre de base du candidat SARL VERSION BRONZE est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin. Notamment, l'entreprise répond parfaitement aux attentes en termes de présentation des moyens humains affectés au chantier. La méthodologie et les process sont également bien détaillés et précisés au regard des différents postes du marché, tout comme la démarche environnementale utilisée sur les produits employés.

La Commission des plis propose aux membres du Bureau Communautaire le classement suivant pour la solution de base/variante sans la prestation supplémentaire éventuelle :

| Estimations :<br>44 705 € HT (base)<br>59 105 € HT (variante) |                                   |              |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------|--------------|
| Classement                                                    | Nom ou raison sociale du candidat | Montant H.T. |
| 1                                                             | SARL VERSION BRONZE (BASE)        | 55 130,00 €  |
| 2                                                             | SARL VERSION BRONZE (VARIANTE)    | 61 330,00 €  |
| 3                                                             | SAS MONTESINO DISCORS (BASE)      | 36 770,00 €  |
| 4                                                             | SAS MONTESINO DISCORS (VARIANTE)  | 45 170,00 €  |

La Commission des plis propose aux membres du Bureau Communautaire le classement suivant pour la solution de base/variante avec la prestation supplémentaire éventuelle :

Au vu du rapport d'analyse des offres, l'offre du candidat DUCAROY GRANGE est économiquement la plus avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin. Notamment, l'entreprise répond parfaitement aux attentes en termes de présentation des moyens humains affectés au chantier. Les matériaux et procédés sont également bien détaillés, l'entreprise propose un document spécifique au projet qui détaille chaque poste d'intervention et solutions techniques. L'entreprise présente en outre un planning suffisamment précis et satisfaisant, détaillant chaque phase.

La Commission des plis propose aux membres du Bureau Communautaire le classement suivant :

| Estimation : 13 200 € HT |                                       |              |
|--------------------------|---------------------------------------|--------------|
| Classement               | Nom ou raison sociale du candidat     | Montant H.T. |
| 1                        | DUCAROY GRANGE                        | 12 342,00 €  |
| 2                        | L'ATELIER DES FAC-SIMILÉS DU PÉRIGORD | 7 066,50 €   |
| 3                        | TACTILE STUDIO                        | 17 623,65 €  |
| 4                        | SARL CS DESIGN (Groupement)           | 14 419,60 €  |
| 5                        | SARL MATERIA WORKSHOP                 | 28 700,00 €  |

LOT 24 : PLANCHER HAUT RDC

1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

| Entreprise | Code postal - Ville |
|------------|---------------------|
| SARL ETC   | 82200 MOISSAC       |

Au vu du tableau d'ouverture des plis, la candidature est jugée recevable.

La présente consultation est une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables conformément à l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique (lot d'un montant inférieur à 100 000 € HT et représentant moins de 20 % du montant total de tous les lots).

L'offre est appréciée au regard de l'offre financière ainsi que de l'adéquation de la note méthodologique au besoin formulé dans les documents de la consultation.

Au vu du rapport d'analyse de l'offre, l'offre du candidat ETC est économiquement avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin.

La Commission des plis propose aux membres du Bureau Communautaire le candidat suivant :

Cette consultation par voie de procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables, est soumise aux dispositions de l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique.

La Commission des plis s'est tenue le 27 mai 2026 pour le jugement de l'offre.

1 entreprise a déposé une offre, il s'agit de :

| Entreprise                        | Code postal - Ville            |
|-----------------------------------|--------------------------------|
| LACOSTE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES | 82370 – LABASTIDE SAINT PIERRE |

Au vu du tableau d'ouverture des plis, la candidature est jugée recevable.

Au vu du rapport d'analyse de l'offre, l'offre du candidat LACOSTE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES est économiquement avantageuse et présente toutes les garanties techniques nécessaires pour répondre au besoin. L'entreprise a bien pris en compte les exigences techniques, fonctionnelles et organisationnelles du projet.

| Estimation : 35 490 € HT |                                   |                         |
|--------------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| Classement               | Nom ou raison sociale du candidat | Montant H.T. de la DPGF |
| 1                        | LACOSTE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES | 38 201,25 €             |

En conséquence, le Président propose donc d'attribuer :

- le marché au candidat LACOSTE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES (82370 LABASTIDE SAINT PIERRE) pour un montant global et forfaitaire de 38 201,25 € HT .
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- d'attribuer le marché au candidat LACOSTE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES (82370 LABASTIDE SAINT PIERRE) pour un montant global et forfaitaire de 38 201,25 € HT .
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

**Intervention de Bruno DOUSSON** : Les réserves sont en cours de levée, d'ici 15 jours, tout devrait être en ordre.

**Intervention de Jean-Michel BAYLET** : Il y a un permis de construire signé pour 3 courts de Padel derrière Castel Piscine.

Sur le fondement de l'article R.2194-7 du Code de la commande publique, il est proposé d'augmenter le montant du lot 8 comme suit, étant entendu que la modification n'est pas substantielle au sens de l'article précité :

Montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 25 925,96 €
- Montant TTC : 31 111,15 €

Montant de l'avenant n°1 :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 5 184,05 €
- Montant TTC : 6 220,86 €
- % d'écart introduit par le présent avenant : + 20 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 31 110,01 €
- Montant TTC : 37 332,01 €

En conséquence, le Président propose donc :

- de conclure l'avenant 1 au lot n° 8 tel que détaillé ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer le dit avenant et toutes pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- de conclure l'avenant 1 au lot n° 8 tel que détaillé ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou son représentant légal, à signer le dit avenant et toutes pièces y afférentes.

#### **2026BC8-5-25**

**OBJET : OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT TARN-ET-GARONNE HABITAT**  
CONVENTION D'AUTORISATION ET DE RÉALISATION DES TRAVAUX  
ANCIEN BÂTIMENT DE LA PERCEPTION

Il est rappelé que le 14 mars 2008, Tarn-et-Garonne Habitat et la Communauté de Communes ont signé un bail emphytéotique pour des parcelles situées Boulevard de Torsiac et Rue Lizotte à Valence d'Agen, le bail étant conclu pour une durée de cinquante-cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008 pour se terminer au 31 mars 2063.

Dans le cadre de ce bail, la Communauté a mis à disposition le foncier nécessaire afin que l'Office Public de l'Habitat réalise 10 logements sociaux et aménage des bureaux destinés à accueillir les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (perception) en rez-de-chaussée et un plateau en R+1 à destination de la Communauté.

**Article 1 :** Le Bureau Communautaire de COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES accorde sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de quatre-millions-deux-cent-trente-quatre-mille-neuf-cent-cinquante-trois euros (4 234 953,00 euros) souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 184687 constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de un-million-deux-cent-soixante-dix-mille-quatre-cent-quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingt dix centimes (1 270 485,90 euros) augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**Article 2 :** La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 3 :** La Communauté de Communes des Deux Rives s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver les propositions du Président,
- d'accorder sa garantie à hauteur de 30,00 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de quatre-millions-deux-cent-trente-quatre-mille-neuf-cent-cinquante-trois euros (4 234 953,00 euros) souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°184687 constitué de 4 lignes de Prêt, pour la durée totale du prêt et jusqu'à complet remboursement de celui-ci.

## **2026BC8-5-27**

### **OBJET : POLITIQUE DE LOGEMENT SOCIAL**

GARANTIE D'EMPRUNT A TARN-ET-GARONNE HABITAT

CONSTRUCTION DE 23 LOGEMENTS, SITUÉS IMPASSE DU 11 NOVEMBRE À VALENCE D'AGEN

**Vu** la délibération n°2026CC5-4-1-24 en date du 16 avril 2026 donnant délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau en ce qui concerne les garanties d'emprunts sollicités par les bailleurs sociaux dans le cadre des opérations de construction, réhabilitation de logements à vocation sociale ;

---

**2026BC7-5-2-28**

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**Vu** la délibération n°2026CC5-4-1-24 en date du 16 avril 2026 donnant délégations d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau en ce qui concerne les décisions relatives à l'attribution de subventions, dans le cadre de nos compétences communautaires ;

Le Président soumet ci-après, les demandes de subvention dont il a été saisies :

**RENOUVELLEMENT DE SUBVENTIONS :**

Commission Locale d'Information – Golfech :

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026 : **21 000 €**

Avenir Valencien :

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année sportive 2026/2027 et conformément à la politique d'aide aux clubs sportifs : **800 000 €**

Ecole de Rugby – Avenir Valencien :

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année sportive 2025/2026 : **76 500 €**

Ecole de Football – Football Club des Deux Rives :

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année sportive 2025/2026 : **12 500 €**

Ecole de Football – Football Club du Brulhois :

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année sportive 2025/2026 : **12 500 €**

Ecole de Football – Avenir Magistérien :

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année sportive 2025/2026 : **12 500 €**

Ecole de Football – US Malausaine :

Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année sportive 2025/2026 : **12 500 €**

Squash Club d'Auvillar :

- Renouvellement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2026 : **6 750 €**

Auvillar en Musique :

Renouvellement de la subvention pour l'organisation de divers concerts en 2026 : **5 000 €**

2 Rives en Zic :

Renouvellement de la subvention pour l'organisation de divers concerts en 2026 : **1 500 €**

Donzac ça bouge ! :

Renouvellement de la subvention pour l'organisation du Trail à Donzac le 7 juin 2026 : **1 000 €**

Interrogation quant à la possibilité de mutualiser sur le dossier « mutuelle communale ».  
Auvillar, Perville et Malause ont mis en place un portail d'entrée.  
Dunes est en réflexion.  
La Mutuelle des Remparts sera sollicitée sur ce dossier.

Fait à Valence d'Agen, le 8 juin 2026  
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme  
A Valence d'Agen, le 9 juin 2026

Le secrétaire de séance désigné

Le Président de la Communauté de  
Communes des Deux Rives



Guy MERIEL



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
Affiché sur le panneau des annonces légales le

\*\*\*\*\*

La séance est clôturée à 18 heures 10